L'AGITATION dans le Pas-de-Calais

Grève aux mines de Dourges

(De notre correspondant).

Les bandes d'agitateurs, salariés sans doute à l'exemple des violences des Bleuets blanches de Vendée, que vomit syndicalisme anarchiste, ont continué à parcourir le bassin houiller du Pas-de-Calais pour y pousser les ouvriers à la grève.

C'est surtout à Dourges, Drocourt et Courrières que cette propagande a été faite et la coïncidence de la paye de quinzaine avec ces excitations a amené un commencement de grève. Voici les renseignements parvenus de chaque concession.

AUX MINES DE DOURGES

Nuit agitée. — Entraves à la liberté du travail. — Un garde frappé. — 1300 grévistes.

La nuit a été mouvementée; des groupes d'ouvriers que l'on affirme être étrangers à la concession, se sont portés sur les chemins donnant accès aux fosses pour empêcher les mineurs de se rendre au travail.

L'agitation a surtout été vive aux abords de la fosse n° 7 située sur le territoire de Montigny-en-Gohelle, où le garde Lourmet en voulant protéger des mineurs se rendant à la mine a été frappé avec violence, par un groupe d'individus que la gendarmerie recherche.

A la fosse n° 3 dite fosse Mulot située sur Henin-Liétard'on comptera matin 600 ouvriers absents sur 670, à cette numéro six on signale de nombreuses absences et un numéro sept n'est à peine si une trentaine d'ouvriers sont descendus dans la mine sur 740 occupés habituellement, soit un total d'environ 1300 grévistes.

AUX MINES DE COURRIÈRES

La propagande faite sur certains points de la Compagnie de Courrières n'a pu déterminer encore quelques chômeurs et encore est-ce à la fosse de Fouquières-les-Lens, là où les ouvriers ont été empêchés d'arriver par les individus qui arrêtaient le travail à la fosse n° 7 de Dourges.

Dans les autres puits le travail est au complet.

AUX MINES DE LENS

Une quinzaine d'individus, tous inconnus de la population minière ont circulé la nuit dans les cités ouvrières de Lens, frappant aux portes et criant : Vive la grève !

Les absences dans la concession de Lens ne sont, malgré cette tentative, guère plus nombreuses que celles que l'on constate ordinairement les lendemain de quinzaine.

AUX MINES DE DROCOURT

Dans la Compagnie de Drocourt on rencontre de nombreux partisans de la grève générale et indigènes celui-ci n'en a pas signalé que peu de chômeurs.

Le bruit circule, nous le répétons avec les plus expresses réserves que les individus qui ont provoqué la grève aux Mines de Dourges et qui circulé dans les autres charbonnages, sont des ouvriers de Drocourt et de Rouvroy.

Dans les autres Compagnies

Dans les autres Compagnies du bassin houiller du Pas-de-Calais le travail est au complet mais il est bon de ne pas se dissimuler, une certaine agitation règne surtout dans les centres où le parti ouvrier français est organisé.

C'est une simple constatation que nous faisons aujourd'hui en attendant que les événements nous disent qui a lomenté le mouvement qui vient de se déclarer subitement aux mines de Dourges.

DERNIÈRE HEURE

La journée de samedi a été calme. La réunion des ouvriers s'est effectuée sans incident.

Une déclaration de réunion publique pour aujourd'hui dimanche a été faite.

M. Veine, capitaine de gendarmerie à Béthune, est arrivé dans la matinée à Hénin-Liétard.

Les réunions et les attroupements

L'administration supérieure a fait parvenir ses instructions en vue de faire rigoureusement respecter la loi sur les réunions publiques et privées que pourraient organiser les grévistes.

M. Dureault, Préfet du Pas-de-Calais, a pris un arrêté interdisant les attroupements.

Le service d'ordre

En présence des tentatives faites pour déchaîner un mouvement que l'on considère comme révolutionnaire, le gouvernement a décidé de faire occuper militairement les centres houillers du bassin du Pas-de-Calais.

M. Lagrange, sous-préfet de Béthune, est arrivé à Lens, samedi soir, où il va demeurer pour diriger le service d'ordre. Le commandant de gendarmerie Wontenberger est également à Lens.

Les troupes placées sous le haut commandement de M. le général d'Armagnac sont arrivées dans la nuit de samedi à dimanche dans les endroits ci-après désignés :

LES TROUPES

Secteur Est

Commandant : Colonel Durand du 38e d'infanterie à Hénin-Liétard.

— Mines de Dourges. — 2 compagnies du 151e de ligne venant de Verdun.

2 compagnies du 43e de ligne venant de Lens.

2 escadrons du 5e cuirassiers de Noyon.

Mines d'Ostricourt. — 1 compagnie du 151e de ligne de Verdun.

Mines de l'Escarpelle. — 1 compagnie du 151e de Verdun.

Mines de Drocourt. — 1 Compag. du 43e de Lens.

Sainte-Catherine. — Commandant : le colonel d'Ou du 38e, à Lens.

Mines de Carvin. — 1 comp. du 38e de Commercy.

Mines de Meurchin. — 2 compagnies du 38e, 1 escad. du 5e régiment de cuirassiers à Noyon.

Mines de Bruay. — 2 compagnies du 38e de Commercy — 1 escad. du 5e dragons, de Dunkerque.

Mines de Bethune. — 1 compagnie du 38e de Commercy — 2 escad. du 5e cuirassiers, d'Abbeville.

Mines de Béthune. — 1 compagnie du 38e de ligne de Commercy — 1 compagnie du 38e de ligne de Saint-Omer.

Mines de Courrières — 3 compagnies du 87e de ligne de St-Quentin. 1 escadron du 2e hussards de Senlis, 1 escadron du 10e cuirassiers à cheval de Lille.

Mines de Liévin. — 1 demi compagnie du 33e d'Arras, 1 compagnie et 1/2 du 136e, Commercy.

Secteur Ouest. — Colonel Lecoq, du 73e de ligne à Bruay.

Mines de Bruay. — 2 compagnies du 73e de Béthune. — 1er escadron du 1er dragons de St-Omer. — 1 demi compagnie du 73e d'Amiens.

Mines de Marles. — 1 comp. du 73e de Béthune, 1 escad. du 2e drag. de St Omer.

Mines de Ferfay. — Une compagnie du 73e de ligne de Béthune.

Mines de la Clarence. — Une demi-compagnie du 73e de ligne d'Amiens.

Mines de Nœux. — Trois compagnies du 73e de ligne d'Amiens, un escadron du 2e dragons de St-Omer.

Soit au total 34 compagnies d'infanterie et 12 escadrons de cavalerie.

Si à ce nombre considérable de soldats on ajoute les 250 gendarmes à cheval et les 300 à pied dont il doit également être envoyés on trouvera que jamais même en 1893 il n'y a eu un service d'ordre aussi important d'organisé dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

La fermeture des cabarets

Le Préfet du Pas-de-Calais a pris l'arrêté suivant :

Art. 1er. — Sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, les autorisations partielles de fermeture tardive des cafés et autres débits de boissons accordées *dans les communes du canton de Vimy et de l'arrondissement de Béthune.*

Art. 2. — Le secrétaire-général, le sous-préfet de Bethune, etc., etc., sont chargés de l'exécution des ces arrêtés qui seront publiés et affichés dans toutes les communes intéressées à la diligence de MM. les Maires.

AU SYNDICAT

Lens, 9 novembre. — Le conseil d'administration du syndicat des mines du Pas-de-Calais s'est réuni cet après-midi.

M. Basly, parti hier de Paris, assistait à la réunion.

La Fédération du Pas-de-Calais était décidée il y a quelques jours à se prononcer contre la grève générale quant à présent. Cependant le mouvement, qui a pris naissance ce matin, indiquerait un changement d'opinion.

On croit que la grève pourrait éclater jeudi et que le mouvement commencé à Dourges et à Lens serait suivi par les autres bassins houillers.

Notre correspondant nous télégraphie :

Le Conseil s'est réuni samedi soir sous la présidence du député Basly.

Le député Lamendin était présent.

Il a examiné la situation et a pris connaissance des *communications envoyées par le citoyen Colle.*

Les communications contenaient le texte des avis donnés par les membres du Comité fédéral qui ont tous répondu.

Il a décidé d'envoyer au citoyen Colle la dépêche suivante :

« *A l'heure présente nous sommes en attendant* avis secrétaire général fédération nationale. »

EVRARD.

En outre il a pris la résolution suivante :

« Considérant qu'il y a détresse dans le bassin de St-Etienne que la décision de cesser ou de continuer le travail, *serait prise par le secrétaire* général après avis des membres du Comité Fédéral.

» Le Conseil invite les ouvriers à attendre que cette décision soit portée à leur connaissance avant de cesser le travail.

» Le Conseil recommande toutes les ressources pour faire connaître dans le bassin tout entier la décision du secrétaire général dès que celle-ci lui sera parvenue.

» Il prie les travailleurs de ne céder à aucune provocation, et de garder le calme le plus absolu, de s'abstenir de toute manifestation et d'attendre sans aucun trouble la décision du secrétaire du Comité Fédéral. »

Ont signé tous les membres du Conseil.

Chronique Régionale

Le député Lamendin et les cultivateurs

A la suite des démarches faites, à la suite du manque de wagons pour charger les betteraves en gare de Chocques, le député Lamendin vient de recevoir la lettre ci-dessous :

Paris, le 5 Novembre 1901.

Monsieur le Député et cher Collègue.

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'insuffisance du matériel mis à la disposition des cultivateurs par la Compagnie du chemin de fer du Nord, à la gare de Chocques pour le transport des betteraves.

J'ai fait aussitôt procéder à une enquête par le service du contrôle de la compagnie, de son côté, elle apposée à présenter ses observations.

L'enquête a pourtant duré deux jours, savoir :

1° Les fournitures ont été régulières pendant la période du 1er au 27 octobre courant :

2° L'heure de la livraison des wagons aux expéditeurs.

En ce qui concerne le premier point ci-dessus il a établi que pendant la période ci-dessus les fournitures ont été régulières de 27 wagons aux demandes écrites ou verbales reçues par la gare. Il est donc pour moi démontré que, sur ce premier point, la plainte n'est pas fondée.

A l'égard de l'exécution des demandes, il y a lieu de retenir les doléances des cultivateurs qui se plaignent, avec raison, de ne pouvoir entrer en possession de leurs wagons qu'à une heure tardive, quelquefois 11 heures et même midi, ce qui empêche de faire le chargement.

Il résulte de ces observations, que la Compagnie a tenir la plus grand compte du désir des cultivateurs, qui attendent un relai utilisé 3 en que le matériel soit mis à leur disposition dès cinquante minutes avant, pour faire le chargement.

Je vous prie de vouloir bien informer le Député et cher Collègue, d'avoir pris, dans la mesure du possible, réparation à l'intérêt que vous portiez à cette affaire.

Agréez, etc.

Le Ministre des Travaux publics,
Pierre BAUDIN.

Défense mobile de Dunkerque

M. l'ensoigne de vaisseau Ferry (M.-L.-J.), du port de Brest, est désigné pour embarquer, le 12 novembre courant, sur un torpilleur de la défense mobile à Dunkerque, en remplacement de M. Tourreil, promu lieutenant de vaisseau.

Ecole des maîtres-ouvriers mineurs de Douai

Le *Journal officiel* publiera aujourd'hui une décision du ministère des travaux publics accordant le diplôme de maître-mineur aux élèves sortant de l'Ecole des maîtres-ouvriers mineurs de Douai, les noms suivants :

MM. Lannoy, Drouet, Roche, Moulinet, Moreau, Lequine, Lebon, Gautherot, Gallet, Bachy Vignon, Lambenne, Joris, Hubert, Sélévanto, Verquin, Fontaine, Bertrand, Charpentier, Duvauchel, Dupeyrat, Durin, Vasseur, Guyot, Drocourt.

LE SPORT

Nord-Touriste

Nous avons annoncé que le « Nord-Touriste » serait, après autorisation de la Ville de Roubaix, fait construire une voie cycloïde, à l'extrémité du Parc de Barbieux, reliant l'avenue du Nord au tenier de l'Espinoy qui, grâce au pont que le « Nord-Touriste » a fait également construire sur la Marque, assure un parcour cycloïde de Roubaix à Lille, par le Biesnil et Flers. D'après les conditions imposées par la Ville de Roubaix, le passage sur rails l'avenue La Hôtre à la rue conduisant au Vélodrome devant être exclusivement réservé aux véhicules automobiles et aux piétons, des écriteaux viennent d'être posés par les soins des comités des routes de Roubaix, pour en informer les cyclistes et les bicyclistes.

Prière aux sociétaires du Nord-Touriste, de faire connaître cette mesure aux intéressés pour qu'elle soit respectée dès que les conditions seront réunies à la charge des délinquants.

AUTOMOBILISME

Exposition internationale de l'Automobile, du Cycle et des Sports

M. Rivet, commissaire général de l'Exposition de l'Automobile et du Cycle, s'est rendu, mercredi, accompagné de M. Philippe Laloge, député de la Seine, au ministre du commerce et de l'industrie.

Au nom du comité d'organisation, MM. Rivet et Laloge ont demandé au ministre de vouloir bien inaugurer officiellement l'exposition.

M. Millerand a fait, au déjeuné de Neuilly-Boulogne et au commissaire général, la plus aimable réponse. Il s'est bien à leur regrier combien il s'intéressait aux industries de l'Automobile et du Cycle étant, suivant son propres expressions, le développement est incomparable, et il a exprimé le souhait que la prochaine exposition ne le cède en rien, non-seulement, à la dernière.

Le commissaire général s'est empressé d'apprendre au ministre que toutes les prévisions étaient, dès maintenant, dépassées, et que le Salon de décembre serait, sans conteste, plus complet et plus brillant encore qu'aucun de ceux qui l'ont précédé.

Prenant l'exposition sous son haut patronage, le ministre a promis, avec la plus gracieuse bienveillance, de présider en personne à l'inauguration officielle du Salon, qui aura lieu le mardi 10 décembre, à 1 heure 1/2.

Union Sportive Tourquennoise

Pour la première fois depuis le début de la saison les équipes secondes du Racing Club Roubaisien et celle de l'U. S. T. vont se rencontrer dans un match comptant pour le championnat du Nord. Ce match commencera à 2 heures et demie sur le terrain de l'U. S. T. Souhaitons à Quatre-Cantons, l'équipe seconde de l'U. S. R. sait formidable cette année et ses brillantes victoires sur la S. C. T. et le S. R. prouvent assez que du côté d'Epinay-le-Comte la seconde de l'U. S. T. a fait de grands progrès et peut lutter avec son adversaire. Attendons-nous donc à un match très disputé.

ROUBAIX

L'incendie de la rue du Pays

L'émotion produite en ville par le terrible incendie de la rue du Pays est loin d'être calmée.

Pendant toute la journée de vendredi et durant la nuit de vendredi à samedi une équipe de pompiers de permanence sur les lieux du sinistre, n'a continué à arroser les décombres.

La quantité d'eau déversée sur l'incendie a été énorme. Hier, samedi, on en était encore obligé d'en abreuver et l'incendie étant complètement éteint, des *pompes aspirantes* ont été installées au bord des caves pour en épuiser l'eau.

Le jour des funérailles

Ainsi que nous l'annoncions hier, les funérailles faites aux *frais de la Municipalité surant* lieu ce matin, à 10 heures du matin, en l'église Notre-Dame. Elles seront grandioses.

Hier, par les soins de la Municipalité et du Corps des Sapeurs-Pompiers, le faire part suivant a été envoyé :

« Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Messieurs Jean-Baptiste-Joseph MOTTE, âgé de 32 ans, sapeur de 1re ; Paul-Camille WANTE, âgé de 25 ans, sapeur-manœuvre, tous deux morts accidentellement dans un service d'incendie, le 8 Novembre 1901, à Roubaix, qui se formera à l'hôtel, 41, rue de Lille, à dix heures 1/2 précises.

De la part de l'Administration Municipale et du tout le personnel du Corps des Sapeurs-Pompiers de Roubaix.

Roubaix, le 9 Novembre 1901.

LES FUNÉRAILLES

D'autre part, la Municipalité a lancé l'invitation suivante :

Monsieur,

Au nom de l'Administration Municipale, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assister aux funérailles solennelles des sapeurs-pompiers Jean-Baptiste-Joseph Motte et Paul-Camille Wante, décédés victimes du devoir, le 8 novembre 1901.

Ces funérailles auront lieu le lundi 11 courant, à 10 heures précises.

Le cortège officiel sera formé à l'Hôtel-de-Ville, d'où il partira à 9 heures 1/2 précises pour se rendre à l'Hôtel-Dieu.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire de Roubaix,
Henri CARRETTE.

L'itinéraire des cortèges

En partant de la Mairie pour se rendre à l'Hôtel-Dieu, le cortège officiel prendra les rues de la Gare et Blanchemaille.

Après que les deux cortèges aura été faite à l'Hôtel-Dieu, le cortège se mettra en marche en passant par la rue Notre-Dame, place Notre-Dame, rue des Lignes, Nain, de l'Hospice, de la Gare, Grande-Place, Pierre-Roue.

Le service d'ordre sera fait par la police municipale renforcée de trente gendarmes, dont dix à cheval pour ouvrir la marche du cortège. Il sera commandé par M. Marion, commissaire central, ayant sous ses ordres les six commissaires de quartier.

Les corps des victimes seront conduits au cimetière sur le « Grand train » des pompiers décoré pour la circonstance. Un drapeau tricolore accompagnera les cercueils.

Le « Grand train » sera traîné par quatre chevaux conduits à la main par quatre sapeurs en tenue de feu.

De chaque côté du « Grand train » portant les corps, marcheront également quatre pompiers en tenue de feu.

Le drapeau des pompiers, encadré d'un piquet d'honneur, précèdera immédiatement le corps.

ORDRE DU CORTÈGE

Le cortège se formera dans l'ordre suivant :

Les sapeurs-pompiers à hache. — Les tambours et clairons des pompiers. — La Grande Harmonie. — Les vétérans des sapeurs-pompiers. — Les porteurs de couronnes. — Les officiers des sapeurs-pompiers non actifs. — Les officiers des pompiers et son piquet. — Le cierge. — Le char.

Des deux côtés du char les pompiers en tenue d'incendie.

Le Préfet ou son délégué. — Le représentant du général en chef.

Le maire et ses adjoints — Le tribunal de commerce — Les députés — Les conseillers généraux et d'arrondissement — Le Conseil municipal — Le lieutenant de gendarmerie — Les délégués des sapeurs-pompiers *étrangers à la ville* — La Chambre de commerce — Les juges de paix — Les commissaires de police — Le Conseil des prud'hommes — Le Conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts industriels — La commission de l'Ecole nationale de musique — L'inspecteur primaire — Les *percepteurs et contrôleurs des contributions directes — Le contrôleur et receveur des contributions indirectes — Le capitaine et le receveur des douanes.*

Les receveurs d'enregistrement — Les commissions administratives des Hospices, du Bureau de bienfaisance, du Mont-de-Piété — Le comité de la caisse des Retraites — Les Directeurs de la caisse d'épargne — La commissions des logements insalubres. — Le conseil médical scolaire — Le directeur de la Brosse de Roubaix.

Le receveur des postes et télégraphe — Le vérificateur des poids et mesures — Le receveur municipal — Le comité de patronage des Instituts Turgot et Sérignol — Les délégués cantonaux — Les chefs de gare — Les délégations des services municipaux — Les inspecteurs de l'Ecole Nationale des Arts industriels — Le corps enseignant de l'Ecole Turgot — Le quinquin — Les paroissiens assignant des Ecoles communales — Les professeurs des cours publics communaux — Les délégations des sociétés subventionnées et autres.

Souscription publique

Le corps des Sapeurs-Pompiers, pour venir en aide à la veuve et aux orphelins des victimes, ouvre une souscription publique et fait appel à la charité de nos concitoyens.

Nous nous faisons volontiers l'interprète du désir des Sapeurs-Pompiers en invitant les souscripteurs à verser leur obole à M. Fried, adjudant du corps, Hôtel-des-Pompiers.

Déjà les promoteurs de la souscription ont reçu des sommes importantes : le corps des pompiers s'est inscrit pour 150 francs, et M. le docteur Dassonville, de Roubaix, a fait parvenir à M. Hibbit unanimité de cinquante francs et M. Charles Tiberghien et fils, deux mille francs.

L'état de Vercouière

L'état de Vercouière, le caporal blessé, est stationnaire. Hier, la journée a été relativement calme, mais on ne peut encore le dire hors de danger.

Les condoléances

Les condoléances continuent à arriver chez M. le commandant Hubert.

Voici la teneur de quelques-uns des télégrammes reçus :

De Marseille, 9 novembre, 10 h. 25 matin.

Capitaine sapeurs-pompiers Roubaix.

Les sapeurs-pompiers de Marseille, éprouvés en pareille circonstance en mars dernier, prennent une vive part au malheur lui frappe leurs camarades de Roubaix.

Capitaine CARAUX.

De Somain, 9 novembre, 10 h. 05 matin.

Hubert, capitaine sapeurs-pompiers Roubaix,

Officiers sapeurs-pompiers Somain envoient à collègues Roubaix sincères condoléances éprouvées expression sincères condoléances.

Capitaine TARD.

De Brest 9 nov. 10 h. 15 matin.

Commandant sapeurs-pompiers Roubaix,

Sapeurs-pompiers Brest leur adressent part à douleur de leurs camarades et prennent pour la malheur qui les frappe et leur adressent ainsi qu'aux familles des victimes leurs sincères compliments de condoléance et de confraternité.

Capitaine AYMR.

Valenciennes 9 nov. 9 h. 35 min.

Capitaine Hubert, sapeurs-pompiers Roubaix.

Union nationale sapeurs-pompiers français adresse sapeurs-pompiers roubaisiens leurs sincères compliments condoléance et partage leur vive douleur.

Lieutenant CRANTIER.

Valenciennes, 9 nov. 9 h. 35 min.

Sapeurs-pompiers municipaux Valenciennes adressent à leurs camarades roubaisiens leurs sincères et confraternels sentiments condoléances.

HOURDEQUIN.

La Madeleine, 9 nov., 9 h. 30 m.

Commandant Sapeurs-pompiers

Roubaix.

Sapeurs-pompiers de La Madeleine envoient à leurs collègues leurs sincères compliments condoléances et prennent part très vive au malheur survenu hier.

DELOMELLE,
capitaine.

Monsieur Hubert,
Commandant des Sapeurs-pompiers,
Roubaix.

Mon cher Commandant,

Au nom des officiers, sous-officiers et pompiers de Holden's Fire Brigade et en mon nom personnel, je vous prie de recevoir pour vous, vos officiers et vos hommes l'expression de mes plus sincères condoléances à l'occasion du grand malheur dont votre corps vient d'être si cruellement frappé dans le sinistre de ce jour.

Votre bien dévoué
capitaine de la Holdenis Brigade de Croix.
Thomas BOAZ

De la « Fédération Royale des Corps des Sapeurs-Pompiers de Belgique. »

Bruxelles, le 9 novembre 1901.

Monsieur le Commandant,

Nous venons d'apprendre le terrible incendie qui vient d'éclater à Roubaix et ses épouvantables conséquences.

Nous saluons respectueusement les nobles victimes du devoir, blessées et tuées au service de l'humanité.

Au nom de la Fédération Royale des Corps des Sapeurs-Pompiers de Belgique, nous présentons nos sentiments de profonde condoléance à la famille des frères d'armes que le Corps des Sapeurs-Pompiers de Roubaix vient de perdre dans de si tragiques circonstances.

Veuillez agréer, Monsieur le Commandant l'expression de notre fraternelle douleur.

Le Secrétaire-général, Le Président,
HENRY. RAUTER.

Une quadruple arrestation dans un garni

RUE DE TOURCOING

Vendredi, vers 7 heures du soir, les agents de la sûreté, postés rue de Tourcoing, pour surveiller les voleurs de tissus et de vélos, aperçurent un individu, portant un ballot sur l'épaule et deux paires sous le bras, qui pénétrait dans le couloir de l'estaminet Collewaert, rue de Tourcoing 81.

Les agents suivirent en silence l'individu et dans une chambre située au deuxième étage trouvèrent quatre hommes qui jouaient aux cartes.

Parmi ces derniers, ils reconnurent Mertens Ernest, *inculpé du vol d'un vélo*, commis le 26 octobre, au préjudice de M. Cambien, marchand de bicyclettes, boulevard Gambetta.

Dans la chambre se trouvaient des deux pains, dont l'un déjà entamé, ainsi que le ballot qui était un sac de toile rayée de couleur.

Comme les quatre individus refusaient de faire connaître la provenance de ces objets, ils furent mis en état d'arrestation et conduits au bureau de la sûreté, pour être mis à la disposition de M. Lache, commissaire de police.

En dehors de Mertens, connu sur le registre des gardes sous le nom de Baltmanjingé, les trois autres individus refusèrent de donner leur état-civil, disant se nommer Pierre Tiberghien, Vandegrecht Charles, Vanmarck.

Le quatrième, Vandegrecht Georges, les deux arrêtés et inculpés de vol ont été dirigés hier après-midi, sur la maison d'arrêt de Lille.

Ils se prétendent : Vandegrecht Georges, 19 ans, couvreur, Mertens Ernest, 19 ans, journalier ; Tiberghien Charles, 20 ans, journalier, habitant tous trois, 81, rue de Tourcoing et Vanmarck Alexis, 20 ans, ferrailleur rue du Fort, cour Vigin, 6.

Un vol à l'Hospice de Barbieux.

— Dans la nuit du vendredi au samedi, un vol a été commis dans la chapelle de l'Hospice de Barbieux.

Le voleur a pénétré dans l'établissement en escaladant le soubassement dépourvu de grille, placé à l'entrée de l'Hospice; puis il a ouvert l'une des portes du cimoir au moyen d'un passe-partout et a enlevé un carreau d'une fenêtre de la chapelle.

Le tabernacle a été fracturé et deux ciboires en argent doré, d'une valeur de cinq cents francs dérobés.

Le vol a été découvert hier matin, à quatre heures et demie.

M. Lacomte, commissaire de police du 2e arrondissement, s'est rendu sur les lieux pour ouvrir une enquête.

Vol de tissus. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfiteurs ont commis un vol audacieux dans le magasin de tapis de MM. Hannart frères, rue de l'Espérance.

Vendredi matin, on constata que six pièces de tissus, d'une valeur de 1300 fr. avaient été enlevées dans le magasin de dépôt.

Les voleurs sont entrés dans le maison à l'aide d'une fausse clef, aucune trace d'effraction n'ayant été relevée; ils ont profité du moment où le veilleur venait de terminer sa ronde, car ce dernier n'a rien entendu.

Vol de beurre. — Vendredi matin, landis que M. Henri Planckaert, domestique au service de M. Lepers-Bonte de Wattrelos, était occupé chez un client rue Voltaire, un malfaiteur inconnu est monté dans sa voiture et s'est emparé d'une motte de beurre du poids de 10 kilos.

Vol sur une voiture. — Vendredi vers 7 heures du soir, M. Omer Bient, âgé de 31 ans, cantonnier chez M. Lancette-Catelle, 111, rue Nationale, à Tourcoing, passait avec sa voiture rue de l'Epeule, à Roubaix, lorsque pendant la marche, deux individus inconnus, qui suivaient le véhicule depuis un moment, en sont emparé d'un paquet de laine noire filée, du poids de 6 kilogs.

M. Omer a déposé une plainte au 1er arrondissement.

Accidents du travail. — Chez M. Vennoutryes et Cie, M. Cabieus Jean-Louis, 57 ans, tisserand, demeurant à Mouvaux, s'est fait une entorse de coude droit en soulevant une soupie.

— Chez M. Berle François, M. Hennion Remy, 31 ans, sabotier, demeurant à Espierre, Belgique, a reçu une guêtre en fonte sur le pied droit.

— Chez M. Requilliard et Scrive, M. Bauwens Charles, 42 ans, tisserand, demeurant à Tourcoing a heurté le dos de la main droite contre une broche de son métier.

— Chez M. H. Auguin et Cie, Mme Vasseck Constance, 37 ans, tisserande, demeurant rue Beaurewaert, 24, a reçu un rouleau sur le pied droit.

— Chez M. Auguste Lepoutre, M. Bubiela Philippe, 47 ans, tisserand, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 9. Fupo, 22, s'est lusé le pouce droit par un choc contre une navette.

— Chez M. Léon Albert et Cie, M. Nys Eglienne, 24 ans, peigneuse, demeurant rue de la Paix, 23, a eu le pouce droit écrasé dans une peigneuse.

— Chez M. Scol et Cie, M. Caeys Arthur, 17 ans, tourneur en fer, demeurant rue de la Paix, 69, s'est blessé au flanc droit en faisant un effort.

— A la société l'Union, M. Duparcq Charles, 35 ans, porteur de charbon, demeurant rue de la Conférence, 70, s'est contusionné le dos en tombant.

— Chez M. Isidore Benoist, M. Vannoungaere Edmond, 25 ans, trieur de déchets, demeurant à Tourcoing, s'est blessé à la jambe droite en tombant.

— Chez M. Henri Meresse, M. Simonlin Victor, 19 ans, mécanicien, demeurant rue de Flandre, C. Dupuis, 6, a eu le médiat droit pris dans un tonr.

— Chez M. Richardson et Cie, M. Henri J.-B. 32 ans, demeurant rue de Tourcoing, 410, a eu la main gauche serrée entre une poulie et un courroie.

— Chez Mme veuve Guydée et fils, M. Bleriux Auguste, 64 ans, homme de ville, demeurant rue Blanchemaille, cour Dervindt, 15, s'est fait diverses contusions en tombant avec une balle de laine.

— Chez M. Alfred Bayart, M. Descamps Louis, 31 ans, domestique, demeurant rue Bell, 19, s'est fait une entorse dorso lombaire en soulevant les brancards de son lombrenge.

— A la Compagnie des chemins de fer, M. Briffaut Louis, 24 ans, homme d'équipe, demeurant rue Delattre, 6, Ste-Catherine, s'est contusionné le coude droit en tombant.

— Chez M. Allart et Cie, M. Purcur Urcmar, 35 ans, fourtier, demeurant rue Pensel, 40, s'est *luxé le pied gauche en tombant.*

— Au Phénix, rue de l'Epeule, M. Vandeputte Pierre, 23 ans, bobineur, demeurant rue Bayart, 13, s'est fait une entorse au pied droit en heurtant une corde.

— Dans le même établissement, M. Bachelet Aristide, 38 ans, débourreur, demeurant rue de Wasquehal, 45, a eu l'index droit écrasé par un coupon de velours.

— Chez M. Léon Leise, M. Ketelen Charles, 18 ans, ourrosier, demeurant rue du Cartigny, 49, a reçu un coup de manivelle sur le poignet droit.

Tribunal de simple police

Président : M. Poëlt, juge de paix — Ministère public : M. Lecomte, commissaire de police.

Contraventions aux lois sur le travail. — M. Anseau Asbaud, fabricant d'appareils de chauffage, rue Mercier, à Roubaix, n'ayant pas affiché dans son atelier les heures du commencement et de la fin du travail et des repos, est condamné à une amende de 5 fr. pour contravention à l'article 11 de la loi du 2 novembre 1892.

M. Balcsan, fabricant de biscuits, rue de la Gare, à Croix, n'ayant pas affiché dans son atelier les lois et règlements sur le travail, est condamné à des amendes de 10 francs.

M. le Juge de paix a dû se montrer sévère envers cet industriel dont la courtoisie envers l'Inspecteur du travail avait insité à désirer. Espérons que la leçon sera profitable.

M. Tarnynck Henri, fabricant de tissus, à Roubaix, est poursuivi pour n'avoir pas gardé ses moteurs à tissser afin d'éviter les accidents de coupe de navette.

L'avenir désirant prendre connaissance du dossier de l'affaire, c'est à jeudi prochain qu'elle est renvoyée.

Nouvelle industrie. — La bande des voleurs et voleuses de poignes a été conduite hier matin à Lille, à la prison, pour être à la disposition du Procureur de la République.

Cette bande parfaitement organisée, faisait profession de vol à l'étalage.

En plus des poignes volées au Labourer et boulevard de Strasbourg, elle a également opéré de la même façon au pont Daubenton et au Halin, au préjudice de deux dames inconnues.

Bouchée de pain. — Dans rues : De la Conference des hommes, pirouse Notre-Dame — Mme Bert Ernestine, 706 bis, de nommée de terre — De divers industriels, lots de vieux cuir et courroies — M. E. Jaiaot, deux charrettes de vieux bois — Un anonyme, 8 kil. d'haricots — Anonymes, vieux vêtements et chaussures.

Merci à ces généreux donateurs connus et inconnus.

MM. les membres du comité sont prié de ne pas manquer à la réunion urgente de ce jour à cinq heures du matin.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 209

LA Joueuse d'Orgue

PAR

Xavier de Montépin

DEUXIÈME PARTIE

LA PETITE MARTHE

— A moins qu'il n'ait eu quelque raison de son embarrassant, dit observer Berthaut.

— Ce ne pourrait bien tout de même.

— Vous l'avez trouvée sur la route ?

— Que non pas ! — Dans un petit bouquet de bois, à trois cents pas de la route de Sorvilliers. — Non, monsieur le maire m'avait envoyé porter une dépêche au chemin de fer... — En revenant, l'idée me vint d'entrer dans le bois où je savais pas des braconniers. — Si n'on trouve point par soi-même, on finit souvent des lièvres... Je n'ai pas fait chou blanc, seulement, au lieu des collets... j'ai mis la main sur une bécasse.

— Et, c'était le 2 janvier ?

— Entre huit et neuf heures du matin.

— Et vous vous étiez levé tôt pour faire de vous à cette bécasse à portée ?

— Oh, il y avait un indice, mais qu'il n'a rien à faire.

— Quoi ?

— Une initiale, tout simplement, imprimée au fer rouge sur le cuir de la selle.

— Une initiale ?

— Oui, un G.

— Un G ? répète Berthaut.

— Mais alors donc chercher avec ça ? — Est-ce la première lettre d'un prénom ou d'un nom de famille ? — ou à tâtonnerie, je vous l'ai déjà dit, et personne n'a pu vous renseigner.

— Vous êtes-vous renseigné au chemin de fer ? — Un ivrogne, ainsi que vous le supposiez tout à l'heure, aurait pu s'égarer du droit chemin et le suivre le long du chemin de fer... — Que sais-je, moi ? On aurait été peut-être à même de vous renseigner...

— J'ai demandé...

— Eh bien ?

— Eh bien ! un seul voyageur était parti dans la nuit de la gare de Sorvilliers, et il paraît qu'il n'avait pas de bagage, ce qui vous est moi. — Il a pris une place de première classe, et il est monté dans le train qui passait à une heure dix-huit minutes... Ce n'est pas étonnant qu'il pouvait voyager avec vous, car il était embarrassé d'une sacoche assez volumineuse...

— Une sacoche ? — Si vivement Berthaut.

— Voilà ! — Il est clair que c'est le même qui a été vu, ce matin, à la sacoche que plusieurs habitants de Saint-Ouen, et les pompiers contant au feu, se rappelaient avoir vu passer, pendant la nuit dernière.

Sans l'avoir cherché, il faisait coup double. La trouvaille et le vélo devenaient des pièces à conviction, qui devaient dans un temps donné selon toute apparence, livrer le coupable à la justice.

L'agent aurait bien souhaité voir le vélo abandonné, mais pour cela il aurait fallu se faire connaître, ce qu'il ne voulait pas, du moins pour le présent.

De plus, il se trouvait sans mandat et sans qualité pour suivre une affaire dans un pays qui n'était pas du ressort du parquet de la Seine.

M. Savanne, en vertu d'une commission rogatoire, pourrait seul agir en cette circonstance.

Une nouvelle partie de billard recommença, et le garde champêtre fut invité à prendre un verre de bière.

Il en prit trois verres, Dotac et Berthaut refusèrent et firent grand honneur à l'excellent dîner que Toinette leur servit.

A onze heures moins un quart, le policier prétexta une course à faire pour satisfaire sa curiosité, en lui promettant de revenir bientôt s'installer chez lui afin de compléter à loisir les registres de l'état-civil.

A la gare de Survilliers, Berthaut aborda le sous-chef de service de suit.

— Monsieur — lui dit-il — j'aurais un renseignement à vous demander.

— De quelle nature ?

— Un train passe ici, n'est-ce pas, à une heure dix minutes du matin ?

— Oui, monsieur, le train qui part de Paris à minuit vingt minutes.

— Quel est le point terminus de son parcours ?

— Bruxelles.

— Est-ce vous, monsieur le sous-chef, qui êtes de service dans la nuit du 1er au 2 janvier de cette année ?

— Je n'étais pas encore ici, monsieur... — J'ai remplacé, il y a un mois, le sous-chef qui s'y trouvait. — Le chef de gare, seul, pourrait vous dire qui faisait le service de nuit à la date que vous indiquez...

— Ne puis-je le voir ce soir ?

— Demain matin, tant que vous voudrez, mais en ce moment il est couché et il dort...

— Merci, monsieur...

Le train montant vers Paris siffiait.

Berthaut passa sur le quai et prit place dans un compartiment de seconde classe.

Le lendemain matin, vers 10 h., il se présentait au cabinet du chef de la Sûreté à qui il rendait compte des découvertes imprévues faites par lui la veille à Sorvilliers.

Aucune dépêche ne pouvait être prise sans qu'on en eût préalablement référé au juge d'instruction.

Il fallait donc attendre l'arrivée au palais de Daniel Savanne.

Dès que sa présence fut signalée, le chef et l'agent se rendirent auprès de lui, et Berthaut recommença son récit.

Daniel félicita Berthaut qui venait de faire faire un pas en avant à l'instruction jusque-là stationnaire.

Maintenant on pouvait espérer, grâce aux livres de commerce de l'antiquaire, remonter jusqu'à l'acquéreur de la broloque accusatrice.